

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Procès-verbal de la Réunion du Conseil,
le samedi 8 janvier 1921

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de M. Fargier, président de l'Union.

M. Fargier passe en revue le travail accompli par l'Union depuis sa constitution en juillet dernier, et qui a été si important, qu'il a été impossible de réunir plus tôt le Conseil pour lui en rendre compte.

Depuis notre dernière réunion rue Frédureau, au moment où nous avons décidé de former cette « Union », nous avons installé nos services rue de Bel-Air, où il a fallu s'occuper activement d'effectuer les réparations les plus urgentes. Bientôt le local destiné aux dames sera prêt et pourra être mis à leur disposition.

Coopérative Nantaise. — M. Fargier, pressenti depuis longtemps en vue de la possibilité de fusionner cette Coopérative avec notre Service d'achats en commun, a étudié avec M^e Catla la façon dont cette fusion pourrait se faire.

Il faut d'abord que les locaux occupés par la Coopérative Nantaise soient supprimés, et que tous les services soient installés dans notre Maison syndicale. Le Président a demandé qu'il soit formé une Commission de trois membres de la Coopérative et trois membres de l'Union, en vue d'étudier les modalités du fusionnement projeté ; les pourparlers se sont très bien passés, et la fusion est maintenant chose faite.

Comme il faut 5 membres pour constituer le Conseil d'administration de cette nouvelle Coopérative, il y est resté deux membres de l'ancienne, et il y est resté trois membres de notre Union.

L'inventaire des marchandises en stock a été fait. Nous prendrons en compte la somme restant en caisse à la Coopérative Nantaise au 9 février, date à laquelle tous les comptes seront apurés, par les soins de l'ancien Conseil d'administration.

Pour les actionnaires, la situation est claire en ce qui concerne les syndiqués, pour lesquels il n'y aura rien de changé. Les membres ouvriers non syndiqués devront se syndiquer, ou donner leur démission. Les syndicats faisant actuellement partie de l'Union sont florissants, et d'autres sont en préparation ; nous avons tous intérêt à ce que nos services soient essentiellement syndicaux.

En ce qui concerne les actionnaires non travailleurs, ils pourront continuer à profiter de la Coopérative, mais nous ne leur verserons que l'intérêt légal de leur argent, sans aucun dividende, parce que la Coopérative devra nous fournir, par ses bénéfices, l'argent nécessaire à bien des services syndicaux, et payer le loyer du local que nous occupons. Le reliquat des bénéfices sera réparti proportionnellement entre les syndicats. Nous tâcherons d'arriver à payer notre immeuble, de façon à en être propriétaires.

Lorsque la mise au point sera faite, les syndiqués seront admis à faire partie de la Commission de coopération ; et lorsque la Coopérative le permettra, il y aura des employés payés.

A partir de février, la Coopérative sera ouverte quatre jours par semaine ; et, dès à présent, il y a une Commission d'achats de constituée ; elle se compose particulièrement des représentants de commerce, dont la compétence nous est très utile. Nous demandons des syndiqués pouvant faire partie de la Commission de vente. Nous allons organiser notre coopération de façon à ce qu'il rende aux syndiqués le maximum de services. Et, naturellement, plus les syndiqués achèteront, plus il nous sera possible de faire d'achats en gros et d'arriver ainsi à lutter avantageusement contre la vie chère.

Commission des Fêtes. — Elle est formée et a déjà fonctionné.

Commission d'Etudes. — Nous nous en occupons, nous sommes appelés à former comme un centre d'études sociales catholiques. Deux notables conférenciers de Nantes ont accepté de donner des conférences, et il en sortira toujours de la lumière et des enseignements pratiques.

Ces conférences seront parfois suivies de séances cinématographiques.

Pour organiser cette Commission d'Etudes, chaque Syndicat nommera certains

de ses membres ; mais d'ores et déjà tous les syndiqués (hommes ou dames), sont invités à en former l'auditoire.

Commission de Propagande, des Relations extérieures, du Journal. — Cette Commission a été constituée à une réunion du Bureau, Mlle Merandeau et Mlle Marynia acceptent d'y entrer.

Cette Commission, par son action, nous aidera à prouver à nos adversaires que nous vivons. Elle recevra par la suite certains membres de la Commission d'Etudes quand ils seront au point.

Elle se réunira vers le 20 de chaque mois au sujet du journal.

Le Secrétaire,
E. DROUART.

Réunion à Paris

Les 15 et 16 Janvier 1921

du Comité National

QUESTIONS TRAITÉES

Elections aux Conseils de Prud'hommes

1° De la préparation des prochaines élections.

2° Tactique à employer avant et pendant.

Elections au Conseil supérieur du Travail

1° Inscription en temps voulu des Syndicats déclarés.

2° Déclaration par chaque Syndicat du nombre de ses membres au 31 décembre 1920.

3° Nomination des délégués au vote à raison de 1 délégué par 25 membres ou fraction de 25.

4° Candidats à choisir dans les fédérations professionnelles.

Affiliation à la C. F. T. C., par une Fédération, des Travailleurs de la Terre

1° Création d'un premier Syndicat d'Ouvriers d'entreprises agricoles.

2° Création d'un deuxième Syndicat de petits propriétaires, petits métayers ou fermiers, de jardiniers, en un mot de tous ceux qui vivent de leur travail. Ces deux Syndicats réunis en une seule Fédération.

Congrès Confédéral de 1921 (Pentecôte)

1° Dates, les 15 et 16 mai 1921, ces deux journées étant précédées d'une Journée Fédérale qui aura lieu le 14 mai.

Les principales questions qui seront traitées au Congrès confédéral seront :

1° Formation de militants des Syndicats.

2° Moyens à employer dans l'Administration et l'Action générales des Syndicats.

3° Question des Assurances proprement dites, du chômage, des retraites. Mise au point du projet du Gouvernement.

Semaine sociale. — La Semaine sociale pour la formation des futurs propagandistes des Unions régionales aura lieu à Paris vers le 14 juillet 1921 et comprendra probablement quatre ou cinq journées de travail au sein de la Confédération Française des Travailleurs chrétiens.

Le Délégué au Comité national de janvier 1921,

J. PRESSENSÉ.

Service d'achats en commun

Un nouvel article à ajouter à la liste des marchandises que l'on peut se procurer par l'entremise du service d'achats : vins blanc et rouge aux prix suivants :

	En fûts la barrique	En bout. le litre
Vin rouge n° 3	299 fr.	1 35
— n° 2	335 »	1 55
— n° 1	290 »	1 80
— Côtes	440 »	2 »
Vin blanc 1919 ord ^e	380 »	1 75
— 1919 sup ^e	415 »	1 90
— 1919 M	480 »	2 20
— 1920	300 »	
— —	375 »	
— —	450 »	
— —	500 »	

livraison faite, rendu en cave franco de tous frais, par un minimum de 25 litres ou par fût de 60 litres

La fusion de la Coopérative Nantaise avec notre service d'achats en commun aura lieu à dater du 9 février 1921 ; comme suite à cette opération et par le fait de l'extension de ce service, la commission de coopération a décidé d'ouvrir le magasin de vente les lundi, mercredi et samedi toute l'après-midi, de 14 h. à 18 h., et le vendredi, de 18 h. 1/2 à 20 heures, à partir du 1er février, pour les anciens actionnaires de la Coopérative Nantaise et pour tous les syndiqués affiliés à l'Union Départementale des Syndicats de travailleurs chrétiens à jour de leur cotisation.

Il est rappelé que pour le beurre, le pétrole, la morue et le sucre, des commandes doivent être faites au moins huit jours à l'avance.

La réunion de la commission de vente du service d'achats en commun aura lieu le lundi 14 février, à 19 heures, au siège.

La commission d'achats se réunira le samedi soir 12 février, à 19 heures, 6, rue de Bel-Air. Les voyageurs et représentants de commerce syndiqués sont instamment priés d'y assister.

La Commission de Coopération.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Notre assemblée générale eut lieu le dimanche 17 janvier, à 9 heures.

L'assistance, peu nombreuse, eut à délibérer sur l'ordre du jour, qui comportait :

1° Les élections.

Conformément à nos statuts, deux membres de l'ancien bureau devaient affronter le scrutin, savoir :

MM. Gustave Pressensé, vice-président ; Charles Rialland, archiviste.

Ils furent tous deux réélus à l'unanimité.

D'autre part, le bureau avait décidé de s'adjoindre un certain nombre de nos camarades comme conseillers. Ces camarades furent choisis dans les diverses Commissions.

A l'unanimité ils furent élus. Ce sont : MM. Godin, Chapron, Guigand, Théodore Ollivier, Boucoski, Daniel Fargier.

Dans sa prochaine réunion, le bureau fixera à chacun ses attributions.

2° Les rapports.

Le Trésorier nous rend compte de l'état de la caisse et nous rappelle qu'un certain nombre de nos camarades n'ont pas encore réglé leurs cotisations de 1919 et à plus forte raison celles de 1920.

Ces camarades, qui reçoivent *Le Messager Syndical* et le lisent peut-être, seraient fort aimables de faire savoir si l'on doit prononcer leur radiation ou bien s'acquiescer de leurs cotisations.

Nous entendons ensuite le rapport de la Commission de placement, rédigé par M. Gustave Pressensé.

Nous savons ainsi qu'à certains moments de l'année 1920 nous avions plus d'offres d'emplois que de demandes.

Mais la situation s'étant renversée, tous ceux qui connaissent des emplois vacants sont priés d'en aviser le Syndicat.

Le Secrétaire nous fait ensuite connaître que l'année nous a vus recruter 90 nouveaux adhérents.

Nous nous réunissons ensuite en délibération avec le Syndicat de la métallurgie.

M. Fargier nous fait connaître la situation de notre service d'achats en commun.

Nous avons en magasin :

En marchandises	F. 1.660 »
En caisse	323 95
Soit un actif	1.983 95
Nous avons à payer	542 75
Nous laissant	1.441 20

COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix ÉCOLE PIGIER 39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET
Inscription à toutes époques de l'Année. Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

Neutralité !

La C. G. T. proclame sa neutralité en matière politique et religieuse.

Dans la pratique, en voici quelques échantillons.

Au mois de novembre, elle a conclu un accord avec la Ligue des Droits de l'Homme et le Parti socialiste pour organiser à travers toute la France une série de conférences contre le blocus de la Russie. Son espoir était d'amadouer le Parti socialiste. Espoir déçu : le Parti, qui adhère désormais à la III^e Internationale, fait alliance avec les noyautiers communistes contre le bureau de la C. G. T.

A Bordeaux, le 26 novembre, un meeting est organisé par la Ligue des Droits de l'Homme contre la reprise des relations avec le Vatican. La Bataille du 24 novembre publie un appel fougueux aux « organisations républicaines, démocrates, libres penseuses ».

L'Union des Syndicats donne son concours avec la Libre-Pensée, les loges maçonniques, le Syndicat et l'Amicale des Instituteurs.

Action professionnelle, évidemment.

C'est encore contre la reprise des relations avec la Papauté que s'élève l'Atelier du 4 décembre. Sous ce titre presque inédit : « La République à Canossa », M. Harmel stigmatise l'entreprise réactionnaire du Bloc national qui voit « dans l'Eglise catholique une force traditionnelle de recul et d'inhibition ». « Inhibition » est beau.

Et M. Harmel ajoute ces lignes où perce une crainte qu'il ne nous déplaît pas de voir exprimée :

« Ignore-t-on qu'il existe une Internationale de syndicats catholiques, que ces organisations, sans avoir atteint, certes, la force des groupements ouvriers de « bonne foi », n'en constituent pas moins dans certains pays une menace contre l'action prolétarienne et son unité. En France, même, des faits récents ne sont-ils pas venus montrer qu'ils s'agitent et qu'ils savent mettre à profit l'œuvre de division poursuivie dans le mouvement syndical ? »

Le camarade Harmel paraît manquer de logique. Il accuse les syndicats chrétiens de rompre l'unité prolétarienne et constate en même temps qu'une « œuvre de division » se poursuit au sein même du mouvement cégétiste.

Cette œuvre de division ira s'accroissant à mesure que le syndicalisme socialiste subira l'influence des meneurs politiques, mesure qu'il violera, comme il le fait chaque jour, la neutralité toujours promise jamais observée.

Regrettable attitude d'un patron catholique

Le syndicat des verriers de Fougères, affilié à la Confédération française des Travailleurs chrétiens, est engagé depuis quelques semaines dans une grève provoquée par l'attitude regrettable d'un patron catholique de Laignelet (Ille-et-Vilaine), M. Chupin.

Au mois de mars dernier, il avait accordé au personnel divers avantages qu'il prétendit ensuite leur retirer sous le prétexte que ses ouvriers n'avaient pas travaillé le lundi de Pâques.

Le syndicat dut protester et le patron résolu à briser l'organisation, congédia le délégué, Chaperon, en invoquant pour raison l'« insuffisance professionnelle » de ce dernier. Or Chaperon est employé à l'usine depuis vingt-huit ans ! Voilà une insuffisance qui n'était pas très évidente.

Malgré l'intervention de G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., et l'arbitrage de Mgr Charost, évêque auxiliaire de Rennes, le patron persiste dans son intransigeance.

A tout prix, il veut « avoir » le syndicat.

C'est évidemment une manière toute spéciale de concevoir la collaboration des classes.

Avec le *Nouvelliste de Bretagne*, dont les idées ne passaient pourtant pas jusqu'ici pour révolutionnaires, disons « qu'en ces circonstances, nous sommes nettement et cordialement du côté des ouvriers ».

En raison de l'élévation des tarifs postaux

TOUTE DEMANDE de RENSEIGNEMENTS doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse

L'Union des Cheminotes

Peut-être beaucoup parmi vous font-elles partie du personnel des chemins de fer ou pour parler plus clairement de la grande famille des cheminotes ? J'ai eu occasion, il y a quelques jours, de causer avec la distinguée présidente de l'Union des Cheminotes qui m'a donné à lire une très intéressante communication qu'elle avait faite dans un congrès féminin sur son œuvre des Cercles d'études.

Je transcris ici à l'intention de ces mêmes cheminotes qui me lisent, quelques passages de cette communication.

« Quand la guerre vint, elle bouleversa les foyers, les administrations, les corps de métier. Les femmes durent alors servir à l'arrière, à leur façon, comme les hommes au front.

« L'élément féminin qui, depuis quelques années, gagnait du terrain dans les charges de secrétaires, de sténo-dactylographes, de téléphonistes devait, en 1914, faire irruption dans les services nombreux et divers que réclamait la défense nationale. La main-d'œuvre féminine devint une des forces de l'Etat et nous vîmes la femme tourneuse d'obus conductrice de tramways, manœuvre trainant le lourds chariots, ou postière, à bicyclette portant les dépêches et les pneumatiques.

« De semblables métiers, toutefois, demeureraient incompatibles avec la constitution physique de la femme et nous souhaitons de la voir abandonner au plus tôt des travaux trop forts pour elle.

« Il n'en fut pas de même pour les employées d'administrations dont le travail moins fatigant, pouvait convenir aux aptitudes féminines. La guerre les avait faites auxiliaires, la paix devait, pour beaucoup d'entre elles au moins, les trouver titularisées.

« Nous voilà donc en face d'un fait accompli : de la femme qui travaille, soit pour augmenter le gain d'un père ou d'un mari soit pour assurer son existence personnelle si elle est seule.

« Pour donner à celle qui se trouve aux prises avec les difficultés journalières de la vie une force virile qui lui permette de comprendre et d'accomplir son devoir familial social et professionnel M. le Chevalier Reyneau a créé, à côté des réunions générales mensuelles de l'œuvre des cheminotes, des cercles d'études qui ont pour but d'apprendre à la jeune fille, à la jeune femme, à penser, à se diriger, à prendre conscience de ses responsabilités professionnelles, en même temps qu'à perfectionner sa formation religieuse et intellectuelle.

« Dans ce but, une bibliothèque où, à côté de romans modernes et honnêtes figurent des livres d'études, est ouverte aux employées des chemins de fer et des P. T. T. Des promenades artistiques, organisées par la dévouée présidente de l'Œuvre, initient les membres de l'Union aux merveilles de la capitale que beaucoup de Parisiennes connaissent peu et mal. Une maison de famille appelée le « Home Sainte-Elisabeth », 16 rue Curial à Paris, réserve aux jeunes cheminotes, dont les familles vivent en province un accueil amical et un dévouement tout maternel. Les conditions matérielles du logement, de la pension alimentaire, des distractions, de l'hygiène y sont adaptées tout spécialement aux nécessités professionnelles des jeunes employées. De plus, la direction de la maison est une garantie pour leur foi et leurs habitudes d'ordre. »

« Cheminotes et employées des P. T. T. que ne lisez, j'aurais voulu vous donner un plus long extrait du rapport cité, mais la place n'est mesurée et je me bornerai, pour finir, à vous recommander tout particulièrement cette belle œuvre si intéressante pour vous. L'œuvre de Paris a dans toute la France des filiales qui lui sont étroitement unies. Il vous suffit, pour être admise comme membre de l'Union de faire partie des chemins de fer ou de l'administration des P. T. T. C'est tout simple, vous le voyez.

« Si vous désirez des renseignements plus détaillés, vous pouvez vous adresser à M^{me} la directrice des Cercles de l'Union, 35, avenue Georges V, à Paris. Il vous sera répondu très exactement.

E. DE KÉRÉVEN.

ABONNEZ-VOUS A L'« AME FRANÇAISE »

hebdomadaire d'information sociale

Elle va commencer prochainement une série d'articles sur la question des assurances sociales et plus spécialement des retraites.

Elle rend compte du mouvement syndical chrétien international.

Elle donne sur toutes les questions sociales des renseignements de tout ordre indispensables à tous les militants syndiqués.

S'adresser à l'« Ame française », 31, rue de Belchasse. Abonnements : 1 an, 12 francs ; 3 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs. Abonnement d'essai, 1 franc.

Action et Propagande de la C. F. T. C.

La dernière circulaire mensuelle de la Confédération française des Travailleurs chrétiens fournit un exposé saisissant de l'activité déployée pendant les mois de novembre et de décembre par cette organisation.

CONFÉRENCES ET RECRUTEMENT

Il serait trop long d'énumérer les réunions de propagande organisées au cours de ces deux mois.

Signalons seulement sept réunions publiques données par Maurice Guérin à Macon et dans la région lyonnaise ; les conférences de M^{me} Danguy à Vierzon, Reims, Bourges, Calais, Doullens et Meaux ; les interventions de Brizion à Cherbourg, Pontoise, Fiers, Étampes et Jouff ; les causeries de Laborie à Saintes, la Rochelle et Angoulême, à la suite desquelles ont été constitués des Comités d'action syndicale ; la conférence contradictoire donnée par Shott, du Syndicat indépendant des métallurgistes de Milvange, les rapports présentés au Congrès diocésain de Mans par l'Union des Syndicats chrétiens de la Sarthe, la tournée de propagande de M^{me} Simon à Rennes, celle de Desponts à Blois.

Les journaux du « Bloc national » publient de temps à autre des exhortations à une plus grande activité de propagande pour répondre à celle des socialistes. Tandis que les hommes politiques auxquels incomberait le rôle d'organiser cette propagande... et un parti paraissent demeurer indifférents à ces appels, les Travailleurs chrétiens et les catholiques sociaux témoignent, au contraire, d'un dévouement qu'il n'est pas sans intérêt de souligner.

ACTION PROFESSIONNELLE

Au cours du mois de novembre, Biéger, président de la Fédération indépendante d'Alsace et de Lorraine, et Schott, secrétaire du Syndicat des Mineurs de Lorraine, accompagnés de G. Tessier ont été reçus par les ministres du travail et des travaux publics auxquels ils ont exposé les desiderata des syndicats indépendants de mineurs.

Le 30 novembre, Fernand Lyon, du Syndicat des mineurs de la Grand'Combe, membre de la Commission paritaire de la 8^e région, accompagné de MM. Chabrun, Boisard et de Ramel, députés, a été reçu par le ministre du travail auquel il a exposé la situation dans le bassin du Gard.

À Toulouse, les syndicats féminins ont obtenu un relèvement des salaires pour les ouvrières à domicile fabriquant les fleurs en perles.

Dans la vallée de la Bruche, les syndicats indépendants ont obtenu une augmentation de l'indemnité de vie chère.

À Vienne (Isère), M^{me} Sapère, du syndicat de l'aiguille, a été élue membre de la Commission locale des cours professionnels obligatoires.

À Mans, le syndicat des ouvriers de la métallurgie et celui des ouvriers du bâtiment ont pu faire entrer dans le Conseil d'administration de la Chambre des métiers de la Sarthe trois de leurs membres : Hoclé, Raoul et Cormier. Le travail de recrutement et d'organisation auquel se donnent les militants des syndicats chrétiens donne à la C. F. T. C. chaque jour plus de cohésion et d'influence. L'entrée de ses délégués dans les diverses commissions officielles est la preuve de la place sans cesse élargie qu'ils savent conquérir. Les succès que nous avons relatés déjà aux élections prud'homales et qui ont permis de faire élire dans les grandes villes de la province plus de trente candidats chrétiens ou indépendants sont la manifestation éconfortante des progrès réalisés. Mais ces progrès ne sont obtenus qu'au prix d'efforts incessants.

Nos lecteurs savent déjà qu'au retour d'une tournée de propagande particulièrement dure, Raoul Brizion, propagandiste des syndicats ouvriers, a été emporté presque subitement par la maladie.

Brizion laisse une veuve et cinq enfants dont l'aîné a dix ans. Sa vieille mère était en outre à sa charge.

Déjà plusieurs Unions ont ouvert une souscription en faveur de la famille de ce vaillant propagandiste.

Nos lecteurs voudront s'associer tous à ce geste de solidarité en participant largement à cette souscription, soit par l'intermédiaire de leurs organisations régionales, soit en adressant leur envoi à Murer, au siège des Syndicats d'ouvriers, 5, rue Cadet.

Guide pratique d'action sociale

Antialcoolisme

I. — DEVOIR DES CATHOLIQUES

Se pénétrer de la gravité du mal. « Le pays qui se défend héroïquement sur les champs de bataille est condamné si on le laisse vaincre par le fléau » (Ribot, Ministre des Finances, 14 juin 1915).

« Nous ne referons pas la France si nous ne détruisons pas un fléau qui la défait au jour le jour dans les générations nées et à naître. (Charles Benoist. Discours à la Chambre des Députés, 6 mars 1918.)

En effet il la dépeuple en causant 1/3 des décès (Académie de Médecine 1907) et la dégénérescence d'un grand nombre d'enfants.

Il cause les 4/5 des cas de tuberculose, les 2/5 de ceux de folie, plus de la moitié des crimes et délits.

Pire encore pour le chrétien ; il surexcite les mauvais instincts et pousse à la révolte. « Il ravale au rang de l'animalité l'homme créé à l'image de Dieu. » (Cardinal Mercier).

Il appauvrit le pays, directement, des céréales, fruits et légumes que la distillation détourne du stock déjà insuffisant pour l'alimentation et des sommes énormes gaspillées en alcool surtout dans les 450.000 débits officiels, sans parler des clandestins ; indirectement, par la diminution de vigueur des travailleurs en réduisant la production.

II. — REMÈDES

Législatifs : Insuffisants tant que le cabaret et les syndicats d'intéressés à l'alcool garderont leur influence sur les électeurs.

Seuls l'enseignement et l'éducation antialcooliques sont efficaces.

L'enseignement à l'école par la presse, dans les conférences, les tracts, affiches, etc.

L'éducation, à l'église, dans les établissements d'instruction, les patronages, cercles, et surtout la famille.

La formation de groupes des ligues antialcooliques imposent un engagement d'abstinence qui sert de sauvegarde contre les faiblesses individuelles et donnent l'exemple faute de quoi la propagande n'a pas d'autorité.

III. — LES LIGUES

1^o **Ligue Nationale contre l'Alcoolisme**, 147, boulevard Saint-Germain. Neutre au point de vue religieux et politique. 120.000 membres avant la guerre. Sert de Fédération aux autres Ligues qui agissent de concert avec elle dans les mouvements généraux : pétitions, manifestations.

2^o **La Croix-Bleue protestante**. Spécialement adonnée au relèvement des grands alcooliques, pour lesquels l'abstinence totale est indispensable.

3^o **La Croix-Blanche catholique**. Siège social : 147, boulevard Saint-Germain, Paris. But : Préserver les nouvelles générations du fléau alcoolique en recommandant l'abstinence totale des boissons distillées et la modération dans l'usage de toutes les boissons alcoolisées. Elle possède même un groupe d'abstinents totaux sous le nom de la Croix-d'Or, avec laquelle la Croix-d'Or alsacienne a noué depuis 1919 d'étroites relations.

Publie un bulletin trimestriel, le « Pêril Alcoolique » (1 franc par an) et le bulletin de la Croix-d'Or mensuel (5 francs par an). La section nantaise fait également paraître un bulletin « La Croix-Blanche Nantaise ».

La Ligue édite des tracts, des brochures exposant la nécessité pour les Catholiques de lutter contre un mal qui dégrade les âmes. Elle comptait avant la guerre 25.000 membres dont un millier de prêtres et séminaristes, des unions sacerdotales dans quelques diocèses, des groupes dans vingt-deux grands séminaires.

Son comité central est présidé par M. Jordan, professeur à la Sorbonne.

Les groupes locaux s'organisent librement et fixent eux-mêmes leur cotisation.

Les membres affiliés directement au Comité central paient au moins 10 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Cours normal d'Antialcoolisme, D^r Roubinovitch, 2,75.

L'Alcoolisation de la France (Aubert et Lort, 1920), 3,90.

L'Alcoolisme, par Bocquillon, 0,30.

Livret d'enseignement antialcoolique, par Baudrillard, 0,30.

Les Catholiques et la lutte antialcoolique, Abbé Beupin.

Tous ces ouvrages sont en vente à la Croix-Blanche, 147, boulevard Saint-Germain, Paris.

Hymne au Noyautier

« C'est un devoir pour tous les communistes d'organiser au sein du Syndicalisme ouvrier le noyautage. »

Je veux accorder ma lyre, ma lyre aux cordes d'airain en l'honneur du noyautier, en l'honneur de l'extrémiste farouche qu'injustement bafoue le tîde Jouhaux.

A l'intrépide soldat de la III^e Internationale, salut !

Le noyautier ou noyautier incarne aux yeux de tous les bons Français la vertu française par excellence : la vertu guerrière.

Sous le frivole prétexte que le monde s'est entre-déchiré pendant plus de quatre années et que la terre est gorgée de sang, les peuples aspirent à la paix.

Le noyautier ou noyautier ne respire que batailles : à la guerre des nations il veut ajouter la guerre des classes.

Tandis que Jouhaux, généralissime contesté, organise contre la citadelle capitaliste la guerre de tranchées, et volontiers proclame : « les bourgeois, je les grignote », le noyautier ou noyautier clame sa volonté d'offensive brusquée.

Les grèves ne sont pour lui que coups de main partiels mais indispensables pour entretenir le moral des troupes.

Il professe, comme firent durant la guerre nos vaillants « littérateurs du territoire » que rien ne ragailardit le guerrier comme ces petites tueries quotidiennes.

Parfois le noyautier déclanche une offensive de vaste envergure.

S'il arrive que la préparation soit insuffisante — 16 avril ou 1^{er} mai — il laisse des morts sur le terrain — cadavres ou révoqués — et la démoralisation s'empare de l'armée.

Les effectifs fondent. La troupe d'assaut s'était élancée forte de 2 millions d'hommes, six mois après on n'en rallie que 600.000.

Qu'importe au noyautier !

Ne sait-il pas le secret de relever les courages abattus !

Aux Stosstruppen on versait la gnole mêlée d'éther, aux armées syndicalistes on verse le mysticisme au vitriol distillé par Lénine.

Au bourrage de crâne des correspondants de guerre et des lieutenants-colonels en chambre, s'apparentent les harangues d'un Cachin ou d'un Vailant-Couturier.

Et Rappoport, rassuré depuis le silence des Berthas, sort de sa cave pour célébrer « les mitrailleuses bienfaites ».

Le noyautier, fidèle aux traditions des condottiers de la belle époque, promet aux assaillants, la curée : la cité bourgeoise regorge de richesses à piller.

En lui survit l'âme candide et batailleuse des aventuriers de jadis.

Combattre ses adversaires ne lui suffit pas, il transperce ses propres compagnons d'armes.

La Vie ouvrière et l'Humanité rosent allègrement le Peuple et l'Atelier.

Dans une société affadie par le mesquin souci de rétablir l'ordre, le travail et la paix, le noyautier impavide jette le reflet des batailles, l'odeur de la poudre et le fracas des armes.

Brave noyautier !

PIERRE LABAUME.

Les Conseils d'Usines

Jean Dagens a récemment parlé aux lecteurs de l'Amie Française des Conseils d'usine en Luxembourg.

Il faut demeurer en effet attentif à tous les essais, heureux ou malheureux, qui témoignent d'un désir sincère de collaboration des classes. Ce « droit de regard » est une question dont on parle beaucoup. M. le sénateur Codet a voulu lui faire les honneurs d'une proposition législative et d'une discussion parlementaire. Ce projet est mort ; M. le sénateur Codet est mort lui-même. La question à laquelle il s'intéressait continue de nous intéresser.

Parmi les économistes les mieux documentés sur les Conseils d'usine, nous devons saluer avec reconnaissance M. Martin Saint-Léon.

Durant cette année 1920, M. Martin Saint-Léon a évoqué les conseils d'usine dans une conférence faite au mois d'avril au cours d'une séance d'études de la Société d'Economie sociale ; il a publié deux articles très substantiels et d'un intérêt très neuf sur les Conseils d'usine d'Allemagne, dans la Chronique sociale de France, et enfin dans le journal l'Effort national il a consacré une série de chroniques à la participation aux bénéfices dans l'industrie anglaise ainsi qu'à la gestion mixte.

Nous ne prétendons pas en fournir ici le résumé ou l'analyse. Il faut lire M. Martin Saint-Léon lui-même. Ce que nous essaierons sera plus modeste ; nous nous bornerons à suggérer des conclusions ou plus simplement même des remarques.

AU PAYS DES SOVIETS

Quand vous discutez avec un industriel la question des Conseils d'usine, il est fréquent que vous en receviez cette réponse : « Dangereux ! Il faut prendre garde à ce que l'atelier ne devienne pas pas une salle de réunion électorale. Vous ouvrez la porte de l'usine aux Soviets ! Vous m'entendez : aux Soviets ! » Et l'écho répète : « Soviet ! Soviet ! » comme une menace étouffée.

Est-ce qu'il y a actuellement des Conseils d'usine en Russie ? Vous pensez bien que non ! Il y a là-bas des ouvriers pas toujours très actifs ; il n'y a plus de patrons au sens où nous prenons ce mot. Le décret du 20 juin 1918 a nationalisé l'industrie. Mais cette industrie avait connu auparavant un régime de transition : le contrôle des Commissions d'usine, réglé le 14 novembre 1917 au lendemain même de la victoire maximaliste.

La Commission avait le droit de surveiller la production, de fixer le minimum de rendement de l'entreprise, de prendre des mesures pour établir le prix de revient des objets fabriqués. Elle avait le droit de se faire communiquer les bilans et les livres, et déterminait l'outillage, le personnel technique et la main-d'œuvre nécessaires. A chaque instant condamné à comparaître, le patron disparaît bientôt. Un ouvrier anglais, Hoeling, a peint le résultat obtenu ; son œuvre est un paysage pour le jour des morts : « En parcourant ces usines silencieuses, en regardant ces machines poussiéreuses, je croyais voyager dans une ville de tombeaux. »

« Tel fut le fruit, nous dit-on ; jugez l'arbre ».

Nous répondons que nous ne sommes pas partisan le moins du monde de recréer la création des Conseils d'usine en France. Le mot « loi » brille d'un certain éclat sur les plaques de garde-champêtre ; il ne s'ajoute pas toujours au bonheur économique d'un pays.

Nous avons beaucoup de lois sociales excellentes et parfaitement inefficaces. N'en ajoutons pas une de plus, le papier est rare et l'imprimerie est chère. Mais ayons foi dans l'initiative privée. N'effarouchons pas les patrons en les menaçant de leur imposer une charte constitutionnelle. Montrons leur qu'il y a de leur intérêt de fixer eux-mêmes, d'accord avec leurs ouvriers, certaines méthodes d'études qui ont fait leur preuve et citons leur des faits. Quittons la Russie et passons en Angleterre.

EN ANGLETERRE

Les établissements Rolls-Royce (Derby). — Là, les conseils d'usine n'ont pas été décriés ; ils ne sont pas nés d'une consultation de juriste à lunettes et à perruque. Ils existaient sans qu'on y ait pris garde : enfants naturels, ils n'ont pas joui tout de suite d'un état civil authentique... Quand

un ouvrier était mécontent il allait trouver l'ingénieur pour le mettre au courant de ses revendications. Mais comme à deux on est plus brave, il emmenait avec lui un camarade de combat. Parmi les compagnons quelques-uns se découvraient avocats sans le savoir ; on fit appel plus particulièrement à leur entremise. En 1912, on régularisa simplement la procédure et le Work Committee apparut.

« Chaque atelier élit son Shop Stewart, nous dit M. Martin Saint-Léon ; ces délégués composent le conseil, nomment un président, un couvener. Ce comité soumet à la direction toutes ses idées, toutes ses doléances, et on discute tout. Ces réunions n'ont pas lieu à jour fixe mais sont fréquentes. Ces résultats ont été bons. Assagis, les extrémistes ont été un élément de vie, non pas de désordre ».

Or, il ne s'agit pas d'une petite usine : la fabrique d'automobiles compte 6.000 ouvriers.

Pourquoi cet essai a-t-il réussi ? Parce qu'il était conforme aux mœurs, qu'il précisait simplement. En matière économique il faut croire plus au droit coutumier qu'au droit écrit.

Usine Fox Brothers, à Wellington (Somerset). — Depuis 1917, un comité mixte y fonctionne, qui écoute toutes les suggestions, toutes les plaintes, et est parvenu à éviter de nombreux malentendus. Il faut pour être éligible compter cinq ans de travail dans l'usine, pour être électeur être âgé de dix-huit ans au moins.

Enfin le chef d'une petite industrie de Bristol, M. Strong, a dit, d'une manière pleine d'humour, le bien qu'on peut retirer des comités : ils permettent de prendre la température de l'usine, « a-t-il remarqué justement. »

La South Metropolitan Gas Company a organisé d'une manière très heureuse la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise. La participation des ouvriers à la gestion s'est pratiquement réalisée, elle aussi. Si un ouvrier a une réclamation à formuler, il en avise son délégué, qui s'abouche avec le contremaître. En cas d'échec seulement, l'affaire est soumise au comité. Le président de la compagnie, le D^r Carpentier a déclaré son sentiment en 1918, devant un comité de la Chambre des Communes. Nous nous devons de citer ses paroles : « Je voudrais que vous puissiez, Messieurs, assister à nos réunions. Toutes les difficultés qui surgissent avec les ouvriers tiennent à ce que l'on ne se comprend pas, à ce que les ouvriers n'ont pas l'occasion de présenter leurs doléances. Leurs plaintes sont ainsi refoulées, la blessure s'envenime et devient malsaine. »

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

L'Allemagne et l'Autriche ont cru devoir légiférer. Elles ont imposé la création de Conseils d'usine par des lois du 18 janvier 1920 et du 25 juillet 1919. En France on se borne dans les milieux compétents à formuler des vœux. Il nous semble que c'est en France qu'on a raison. Ne reprenons pas le projet Codet. Mais ayons confiance dans les Conseils d'usine. Ne faisons pas de plan solennel, ne rédigeons pas de statuts laborieux. Ce n'est pas une affaire de texte, mais une question d'âme. Pour bâtir, il faut toujours un acte de foi, peu importe qu'il s'agisse d'une usine, d'un Hôtel-Dieu ou d'une Cathédrale. Malgré la C. G. T. nous devons « parlementariser » l'action ouvrière et patronale. Mieux vaut de part et d'autre un coup de poing sur la table qu'un coup de poing entre les deux yeux.

JEAN GAULTIER.

Un mot de M. Dufayel

Il lui est prêté tout au moins dans le curieux roman *Un homme si riche*, où M. Jacques Ruyon a porté la trajectoire, sous le nom de M. Derne, le fondateur du « Palais de la Nouveauté ».

— Eh ! bien, moi, du premier coup, j'ai tablé sur les pauvres. Les voilà, les vrais clients, les clients rêvés, les bonnes payes. C'est des pauvres qu'on peut retirer le plus d'argent. C'est effrayant ce qu'ils en dépendent à eux tous !

Et l'Employé qui reproduit ce propos ajoute : « Que nos camarades, qui ne sont pas des richards, méditent ce mot d'une sagesse effrayante et si exacte. Oui, les pauvres détiennent beaucoup d'argent à eux tous, et il y a là le principe du salut de la classe populaire, si quelqu'un veut le comprendre autrement que fit Dufayel, pour s'enrichir. »

AUTOUR des syndicats « réformistes »

Nos lecteurs se souviennent peut-être qu'à la suite des articles que nous avons publiés sur les syndicats réformistes et dans lesquels nous mettions en garde les travailleurs contre ces organisations trop manifestement jaunes, notre collaborateur, M. Philippe de Las-Cases, fut pris à partie dans la Démocratie nouvelle par M. Gaston Hazard, secrétaire général du syndicat réformiste des Employés, et l'un des fondateurs de l'Union des S. R.

Or, le 31 décembre, M. Philippe de Las-Cases a reçu de M. Gaston Hazard la lettre suivante que son signataire nous autorise à rendre publique :

Monsieur,

Récapitulant mes actes de l'année, j'en trouve un dont justesse et justice sont à rectifier.

C'est celui par lequel, sous la suggestion d'une conviction mal éclairée et sous l'influence d'un milieu mal observé, j'ai cru devoir vous adresser une lettre ouverte parue dans la Démocratie nouvelle du 25 mai.

Reprenant les faits dans l'ordre où ils ont été écrits, je dois reconnaître que si votre présence dans le syndicalisme ouvrier est sujette aux appréciations, elle est aussi légitime et probablement plus saine que celle de l'agent politique (1) qui, s'étant introduit dans notre organisation, y pontifie en maître en y tenant rôle de recruteur-éducateur à sincérité syndicale que, pour multiples raisons, je tiens pour suspecte.

En ce qui concerne la niaiserie et la rancune attribuée à votre correspondant, M. Langlois, j'estime aujourd'hui que Langlois est, au contraire, un homme intelligent, digne et modeste, qui a été dépouillé moralement et matériellement de son œuvre sociale. Cette spoliation, non prévue par les lois, a été faite par un « bon berger » qui, après avoir cherché son chemin de Damas dans les politicieries les plus diverses et les syndicalismes les plus disparates (rue Grange-aux-Belles, boulevard Richard-Lenoir, rue Cohin), croit l'avoir trouvé, politiquement, boulevard des Italiens, et syndicalement, rue Bonaparte.

Ceci dit pour les personnes atteintes en mai par mon article. Quant à mes déclarations d'alors sur la pureté prolétarienne des ressources financières et sur l'impeccabilité des buts et moyens de l'U. C. S. R., je dois avouer aussi, qu'étayées sur les gasconnades du « bon berger » en qui j'avais une confiance un peu candide, elles sont également à rectifier.

Bien que cela soit un nettoyage de famille... réformiste, vous dire que malgré les éloquences professionnelles de l'agent politique et les trépidations brailardes du « bon berger », des vitres de la « maison de verre » ne sont d'une clarté éblouissante que pour les moutons de Panurge y mettant de la naïveté... ou de la complicité — est une indiscretion qui me paraît avoir son utilité, sa propreté et sa dignité.

Que les cabotinages intéressés appellent calomnie cette indiscretion, cela est aussi probable qu'il est certain qu'avec des participations occultes le susdit agent politique nous transforme en un contre-syndicalisme officieux et servile. Mais il est des appréciations qui, électorales ou grossières, m'importent peu : ce qui m'importe, c'est agir, et je considère cette lettre comme une action à accomplir.

Veillez agréer...

GASTON HAZARD.

M. Hazard s'était fourvoyé dans cette aventure syndicale aux destinées... précaires.

Nous l'avions averti de son erreur. La façon dont il la reconnaît aujourd'hui témoigne d'une façon éclatante de sa parfaite bonne foi dont nous n'avions, au surplus, jamais douté.

VIENT DE PARAITRE

GUIDE PRATIQUE D'ACTION SOCIALE.

Législation. Bibliographie. Etude résumée et complète des lois et des institutions. Apprentissage. Crédit. Banques populaires. Logement. Syndicalisme ouvrier et agricole, etc.

Comme notre capital ne se compose que de 540 francs, il s'ensuit que depuis novembre 1919 nous avons réalisé un bénéfice net de 901 fr. 20.

Les bénéfices de notre service d'achats doivent être employés à l'acquisition de matériel pour nos cours professionnels, dont quelques-uns fonctionnent déjà : menuiserie et électricité ; le troisième fonctionnera d'ici peu : le cours de comptabilité dont M. Choimet, expert-comptable de notre ville, a bien voulu se charger.

On demande pour l'aider des professeurs de bonne volonté.

A la suite d'une discussion embryonnaire sur la participation aux bénéfices, le vœu suivant fut adopté :

« Les Syndicats des Employés et de la Métallurgie, réunis en séance plénière, demandent en principe la participation aux bénéfices entraînant la participation à la gestion comme conséquence logique. »

« Ils réservent toutefois leur avis jusqu'à ce que soit présenté devant les Chambres un projet de loi sur ce sujet. »

Le Secrétaire,
J. CARON.

MARIAGES

Le 20 novembre 1920 : M. Gaston Lepaoux avec Mlle Raymonde Lodé, à Saint-Similien.

Le 18 janvier 1921 : M. Henri Chaillou avec Mlle Léa Bernier, à Sainte-Madeleine.

Le 25 janvier 1921 : Mlle Alice Buerne, fille de notre camarade Léon Buerne, avec M. Maurice Bureau, à Saint-Similien.

DÉCÈS

Le 24 décembre 1920 : Mme Vve Boutin, belle-mère de notre camarade Victor Pressensé.

Le 16 janvier 1921 : Mme Vve Buerne, mère de notre camarade Léon Buerne.

COMMISSION DE PLACEMENT

Du 1er novembre au 31 décembre 1920, nous avons reçu 7 offres d'emploi, 15 demandes et avons effectué 4 placements seulement.

Nous rappelons à tous les camarades que c'est un devoir pour eux de signaler tous les emplois vacants ou sur le point de l'être.

Syndicat de la Métallurgie

Procès-verbal de la Séance du 16 janvier

Dès l'ouverture de la séance, l'assemblée décide que la cotisation sera payée en une fois pour toute l'année.

Le Président rappelle que le cours d'électricité a lieu régulièrement le jeudi soir, à 19 heures, pour le cours technique, et le samedi, de 15 à 18 heures, pour le cours pratique.

Le Président rappelle qu'il est d'usage d'envoyer une délégation syndicale au Congrès confédéral à Paris, que la date de ce Congrès approche et qu'il est nécessaire de préparer l'étude des revendications qui

seront à l'ordre du jour de ce Congrès, savoir :

- 1° Participation au bénéfice ;
- 2° Etablissement d'une caisse de chômage ;
- 3° Institution d'une caisse de retraites ;
- 4° Congé repos annuel payé.

Malgré l'importance de la réunion, quelques syndiqués n'ont pas répondu à l'appel. Il est regrettable de voir des camarades aussi peu soucieux de leurs intérêts ; il est cependant nécessaire que pour ces réunions le Syndicat se trouve au grand complet afin que le mandat des délégués ait réellement de la valeur. La réunion devient alors intersyndicale.

La prochaine réunion d'études aura lieu le dimanche 20 février, à 9 h. 30, au siège : Organisation de la caisse de chômage.

Le Secrétaire.

Section des Dames

VIE SYNDICALE

« Elle s'affirme », disions-nous dans un de nos précédents numéros. Elle s'étend, ajoutons-nous aujourd'hui. C'est très grande que nous venons d'ouvrir la porte à un groupe important et excellent qui y frappait. A côté de notre Syndicat florissant qui réunissait les Employés de commerce, des Bureaux, des Banques, vivait, constitué du reste avant le nôtre, le Syndicat des employés sténos-dactylos. Groupe excellent, avons-nous dit, où d'ardentes bonnes volontés, de très sincères désirs d'action efficace, de généreux dévouements s'offraient. Mais certaines difficultés paralysaient les initiatives, empêchaient l'essor ; et tout simplement, celles qui avaient assumé la charge de diriger des travailleuses et de prendre soin de leurs intérêts, sont venues à nous, nous demandant d'unir leurs efforts, leur bonne volonté aux nôtres.

Et voilà pourquoi notre grande famille syndicale est devenue plus grande encore... et plus heureuse aussi, puisque les liens de charité, c'est-à-dire d'affection, se font plus nombreux. De plus en plus, de mieux en mieux, nos syndicats catholiques réalisent leur belle devise : « Aidons-nous, aidons-nous ».

Cette fusion des deux Syndicats en un seul s'est faite avec toute la préparation et le soin qu'exigent cette chose grave. Le Syndicat est en effet à l'heure actuelle une puissance, une force ; il est pour le travailleur un appui. Il importe donc de le constituer, de le mener selon les règles les plus sages, les plus équitables. Après études, réunions, discussions, il a donc été adopté l'ordre du jour suivant :

Le nouveau Syndicat prendra le nom de :

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie. Il comprendra trois groupes.

- 1° Groupe : Employées de Commerce.
- 2° Groupe : Employées Sténos-Dactylos, Caisses, Bureaux.
- 3° Groupe : Employées de Banques.

Chaque Groupe sera dirigé par un Conseil élu dans son sein.

Un Conseil général dirigera les trois Groupes, il sera composé des membres de chaque Conseil syndical et aura à sa tête une présidente qui ne devra jamais être présidente de Groupe. Les vice-prési-

dentes du Conseil général seront les présidentes des Groupes, de même que les Secrétaires, Trésorières, Conseillères.

Les services déjà existants au sein du Syndicat sont maintenus. Certains seront communs à tous les Groupes, d'autres seront particuliers à chaque Groupe.

Ces décisions et ces résolutions bien réfléchies, bien discutées, furent exposées par Mlle E. Goupille, présidente à l'assemblée générale du dimanche 9 janvier.

Le dimanche suivant 16 janvier, ce furent les Conseils des Groupes qui se réunirent pour l'établissement définitif du nouveau Syndicat. On procéda d'abord à l'élection de la présidente générale ; Mlle El. Goupille fut élue à l'unanimité. Ce choix sera pour elle le témoignage intime de sa tâche bien remplie et l'expression de la sympathie et de la confiance du Syndicat.

On vota ensuite le Conseil syndical de chaque Groupe. L'élection donna :

Groupe du Commerce

Présidente : Mlle Anne-Marie Nicol ; vice-présidente : Mlle Jeanne Martin ; secrétaire : Mlle Marynia Skoczynska ; secrétaire adjointe : Mlle Croué ; Trésorière : Mlle Valentine Cizeau ; archivist : Mlle Gabrielle Guitton.

Groupe des Bureaux

Présidente : Mlle Richard ; vice-présidente : Mlle Drouard ; secrétaire : Mlle Bouhier ; secrétaire adjointe : Mlle Gautreau ; trésorière : Mlle Maxime Dupont.

Et tout de suite la Présidente générale détaille ce que devait être la part de chacune dans le grand travail que doit faire le Syndicat. Nos syndiquées savent combien depuis deux ans ont été créés de services et de quelle utilité ils sont ; les membres des Conseils syndicaux continueront à s'y dévouer, qu'elles en soient assurées. Dans un prochain *Messageur* nous reparlerons de ces services ou commissions ; pour aujourd'hui donnons seulement cette bonne nouvelle qu'à deux des Commissions et des plus importantes, Mlles Richard et Drouard apportent leur dévouement et leur valeur.

Mlle Richard prend la direction de la Commission Etude.

Mlle Drouard celle des cours professionnels.

Et maintenant que voilà bien établi notre Syndicat, grand en nombre, fort sur ses bases, qui sont les principes immuables de la doctrine sociale catholique, marchons avec confiance. Syndiquées, redisons-nous : Qu'est-ce qui nous a amenées au Syndicat ?

Notre intérêt personnel. — Car il est très légitime de chercher son intérêt, pourvu que la justice et la charité ne soient pas lésées.

Le besoin de nous dévouer les unes envers les autres. — N'avons-nous pas la sensation de ne faire qu'un seul corps dont le cœur est unique ? vivre pour soi seul ce n'est pas être vivant.

Qu'est-ce qui nous attache au Syndicat ?

La grande union d'âmes, l'esprit de famille que l'on y sent. Il nous est toujours possible d'aider nos sœurs, le champ d'action est si vaste. Les syndiquées animées de l'esprit de charité portent la paix avec elles, cette paix qui rend tout facile et fait épanouir les âmes.

Quelles sont les qualités des bonnes syndiquées ?

De la gaieté, de l'enthousiasme. — La gaieté c'est l'espérance ; pour réussir il faut espérer toujours !

Du dévouement. — Se donner soi-même, quel beau programme !

De la persévérance. — Le don continu de soi ; être une opiniâtre ; qu'aucun obstacle, aucune rebuffade, rien ne nous fasse faire machine en arrière.

De la bonté. — C'est la vertu conquérante à laquelle rien ne résiste.

Et enfin l'esprit juste. — Le cœur fait des merveilles, mais il peut aussi faire des folies si le jugement ne l'éclaire.

Ayons toutes au cœur ces vertus généreuses ; soyons toutes plus décidées que jamais à travailler ardemment au succès de cette belle cause : « Faire régner la Justice et la Charité sur la terre ».

La Secrétaire,
M. S.

FAMILLE SYNDICALE

Le 5 février sera béni, en l'église de la Montagne, le mariage de Mlle Germaine Bournigal avec M. Antoine Bernard.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous apprenons le mariage de Mlle Simone Gendron, employée de banque, avec M. Fernand Jousse, représentant de commerce. Cérémonie à N.-D. de Miséricorde, Le Gâvre.

Nos vœux les plus sincères.

FÊTE SYNDICALE

Comme nous l'avait annoncé notre Journal syndical, le 26 décembre eut lieu, salle Saint-Stanislas, notre matinée récréative. Je pense que le plus grand nombre d'entre nous a eu le plaisir d'y assister et ce serait, je crois, sinon peine perdue, du moins superflu de vous conter l'agréable journée.

Pourtant comment ne rien dire des comédies qui nous ont si bien divertis. Tout d'abord « La Prison moderne », spirituellement jouée, écoutée avec un vif intérêt et où se révéla tout le talent des artistes. Puis intermède varié par quelques chanteurs et comiques, amateurs qui promettent, et enfin nous voilà à écouter « Un gendre pour deux beaux-pères » ; le titre est suggestif et fait déjà sourire, mais le titre n'est rien, il faut avoir été spectateur pour savoir ce que fut l'hilarité de l'assistance ! Les applaudissements témoignèrent du plaisir de tous. L'enthousiasme de l'auditoire a été déjà un premier remerciement pour les jeunes gens de l'Amicale Saint-Pierre qui nous ont si spontanément offert leur concours ; nous nous réunissons toutes pour les remercier à nouveau de leur empressement à nous rendre service et de toute la peine que représente une si parfaite exécution.

Remercions donc notre dévouée présidente de son heureuse initiative et aussi notre sympathique présidente de la Commission des Fêtes, Mlle Cizeau, qui nous assure toujours du succès par la peine et le soin qu'elle prend en pareil cas.

Un conseil pour terminer : Si vous tenez, syndiquées mes amies, à témoigner vos remerciements aux membres si actifs et si dévoués de notre bureau, soyez toutes de bonnes syndiquées, d'ardentes propagandistes.

PENEAU,

Membre de la Commission du Journal.

Syndicat de l'Aiguille

Le dimanche 16 janvier, à notre siège, 6, rue de Bel-Air, une fête joyeuse toute intime réunissait nos apprenties.

Après avoir cassé le traditionnel gâteau des Rois, notre directeur nous adressa avec sa paternelle bonté un mot aimable d'encouragement et de persévérance, et la franche gaieté de nos enfants faisait entrer en nos cœurs un rayon de bonheur et d'espérance.

Le dimanche 13 février, nous aurons notre grande réunion annuelle pour les sections Sainte-Anne et Sainte-Marie, à l'heure habituelle, 6, rue de Bel-Air : inauguration de nos conférences.

La vente annuelle pour notre Société de secours mutuels aura lieu le 6 mars, 6, rue de Bel-Air, dans la salle des fêtes, de 9 h. du matin à 6 h. du soir.

Nous y invitons tous nos amis et particulièrement ceux qui s'intéressent à ces œuvres charitables de mutualité. Nous serons heureuses de les recevoir et nous les assurerons qu'elles trouveront non seulement l'utile mais aussi l'agréable, et même il est réservé des surprises aux grands comme aux petits.

ANNIC,

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS=MAURICE

LEGLAS=MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

VOUS ECONOMISEREZ 6 % environ sur vos assurances-vie,
5 % environ sur vos assurances-incendies,

avec les réductions de tarifs dont je puis vous faire bénéficier actuellement

Rentes viagères aux meilleurs taux, Accidents, Vol, etc.

Léon de JOANNIS,

La CONFIANCE-VIE,

La Caisse Centrale de Capitalisation,

3, Place de l'Écluse, Nantes.

Je cherche des agents, adressez-vous à moi, vous pouvez facilement doubler vos revenus, sans négliger votre travail habituel.

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest